



ARRETE MUNICIPAL N° 32

Portant réglementation du stationnement
et de la circulation sur le parking du Forum
du Centre Marcel Martin.

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3, L2212-5, L2212-23 et L2212-29 ;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu **la manifestation intitulée « Village du Sport et de la Culture » du 23/07 au 31/07/2022 ;**

Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking du forum du Centre Marcel Martin ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits, **du mercredi 20 juillet 2022 à 8h00 au mardi 02 août 2022 à 18h00 :**

- sur le parking Forum du Centre Marcel Martin

ARTICLE 2 : La signalisation des prescriptions visées à l'article ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur **par les services de la ville et les organisateurs.**

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FOLSCHVILLER
- Mr LAUER Sylvain – Chef de Centre de Folschviller
- Mr COLANTONIO Dominique – Adjoint au Maire
- Mme APPEL Rita –
- Mr VECCHIO Tony – Directeur de l'association AUDACES'S de FOLSCHVILLER –
- Mr BOUHALOUFFA Moussa – Président du Football Club de FOLSCHVILLER -
- Police Municipale
- Registre des arrêtés municipaux

Fait à FOLSCHVILLER, le 8 juillet 2022

Le Maire,
Didier ZIMNY

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Hôtel de Ville – Rue d'Usson du Poitou
57730 FOLSCHVILLER – TEL. 03 87 29 32 90 – TELECOPIE 03 87 91 23 04

